

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/01/13

Objet : 13 - Marché n° VN23019- Convention de Partenariat dans le cadre de la Fabrique des Parfums

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par L'association l'Osmothèque,

Décide

- De signer le marché n° VN 23019- Convention de Partenariat dans le cadre de la Fabrique des Parfums, avec L'association l'Osmothèque, domiciliée 36 rue du parc de Clagny, 78 000 Versailles

La contrepartie des prestations est de 4000 TTC.

Le contrat prend effet à compter de sa notification et prend fin au 31 décembre 2023.

Fait à Vire Normandie, le 31 janvier 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230206-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

